

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

Recueil spécial n° 6 - Septembre 2003

UNIVERSITE DE ROUEN

Avis de publicité relatif au recrutement par voie de liste classée par ordre d'aptitude dans le corps des agents des services techniques de recherche et de formation

Sommaire

Sommaire
UNIVERSITE DE ROUEN
1.1. Direction des ressources humaines
Avis de publicité relatif au recrutement par voie de liste classée par ordre d'aptitude dans le corps des agents des services
techniques de recherche et de formation (ASTI)
Avis de publicité relatif au recrutement par voie de liste classée par ordre d'aptitude dans le corps des agents des services
techniques de recherche et de formation (ASTB)
Avis de publicité relatif au recrutement par voie de liste classée par ordre d'aptitude dans le corps des agents des services
techniques de recherche et de formation (ASTG).
Avis de publicité relatif au recrutement par voie de liste classée par ordre d'aptitude dans le corps des agents des services
techniques de recherche et de formation (ASTA)

ISSN: 0752-6121

1. UNIVERSITE DE ROUEN

1.1. Direction des ressources humaines

Avis de publicité relatif au recrutement par voie de liste classée par ordre d'aptitude dans le corps des agents des services techniques de recherche et de formation (ASTI)

Ministère de l'Education Nationale

SESSION 2003

Académie de Rouen

Université de Rouen

AVIS DE PUBLICITE RELATIF AU RECRUTEMENT PAR VOIE DE LISTE CLASSEE PAR ORDRE D'APTITUDE DANS LE CORPS DES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Loi n°2001-2 du 3 Janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique.

Décret n°8561534 du 31 Décembre 1985 modifié par le décret n° 2002-133 du 01 Février 2002 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale.

Bulletin Officiel n°32 du 4 Septembre 2003, avis du 20 août 2003, NOR MENA0301786V.

CONTINGENT DE POSTES

Etablissement	Branche d'activité professionnelle	Emplois-types et nombre de postes
Université de Rouen	1	Aide en gest. Scientifique et technique
		6 postes

CONDITIONS D'ACCES

Peuvent prétendre à ce recrutement les agents non titulaires (ANT) remplissant les conditions de la loi du 3 janvier 2001, quelle que soit la dénomination (contractuels, vacataires, temporaires, auxiliaires...) sous laquelle ils ont été recrutés et la source de financement de leur rémunération à savoir :

- → Justifier avoir été en fonction ou en congé, au sens du décret n°86-83 du 17 janvier 1986, pendant au moins deux mois au cours de la période du 10 juillet 1999 au 09 juillet 2000, en qualité **d'ANT de droit public de l'Etat, des EPLE**, des établissements publics de l'Etat, recruté à titre temporaire et ayant exercé des missions dévolues aux fonctionnaires titulaires,
- → Justifier, au plus tard à la date fixée pour le dépôt des candidatures, d'une durée de services publics effectifs au moins égale à trois ans d'équivalent temps plein au cours des huit dernières années.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique telles que fixées aux articles 5 et 5 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est requise.

Aucune condition d'âge n'est exigée.

Un candidat ne peut présenter sa candidature, au titre d'une même année, qu'à une seule liste par ordre d'aptitude.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectueront uniquement sur dossier, qui devront être retirés ou demandés par courrier (joindre une enveloppe timbrée à 0.69 euros format 32.5x26, libellée à votre adresse) entre le 09 Septembre et 09 Octobre le à l'adresse suivante :

Université de Rouen - Direction des Ressources Humaines - Bureau des concours - 2^{ème} étage 1, Rue Thomas Becket - 76821 Mont-Saint-Aignan Cedex

La date limite de retour des dossiers est fixée au 09 Octobre

Avis de publicité relatif au recrutement par voie de liste classée par ordre d'aptitude dans le corps des agents des services techniques de recherche et de formation (ASTB)

Ministère de l'Education Nationale

SESSION 2003

Académie de Rouen

Université de Rouen

AVIS DE PUBLICITE RELATIF AU RECRUTEMENT PAR VOIE DE LISTE CLASSEE PAR ORDRE D'APTITUDE DANS LE CORPS DES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Loi n°2001-2 du 3 Janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique.

Décret n°8561534 du 31 Décembre 1985 modifié par le décret n° 2002-133 du 01 Février 2002 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale.

Bulletin Officiel n°32 du 4 Septembre 2003, avis du 20 août 2003, NOR MENA0301786V.

CONTINGENT DE POSTES

Etablissement	Branche d'activité professionnelle	Emplois-types et nombre de postes
Université de Rouen	В	Agent de laboratoire
		1 poste

CONDITIONS D'ACCES

Peuvent prétendre à ce recrutement les agents non titulaires (ANT) remplissant les conditions de la loi du 3 janvier 2001, quelle que soit la dénomination (contractuels, vacataires, temporaires, auxiliaires...) sous laquelle ils ont été recrutés et la source de financement de leur rémunération à savoir :

- → Justifier avoir été en fonction ou en congé, au sens du décret n°86-83 du 17 janvier 1986, pendant au moins deux mois au cours de la période du 10 juillet 1999 au 09 juillet 2000, en qualité **d'ANT de droit public de l'Etat, des EPLE**, des établissements publics de l'Etat, recruté à titre temporaire et ayant exercé des missions dévolues aux fonctionnaires titulaires,
- → Justifier, au plus tard à la date fixée pour le dépôt des candidatures, d'une durée de services publics effectifs au moins égale à trois ans d'équivalent temps plein au cours des huit dernières années.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique telles que fixées aux articles 5 et 5 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est requise.

Aucune condition d'âge n'est exigée.

Un candidat ne peut présenter sa candidature, au titre d'une même année, qu'à une seule liste par ordre d'aptitude.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectueront uniquement sur dossier, qui devront être retirés ou demandés par courrier (joindre une enveloppe timbrée à 0.69 euros format 32.5x26, libellée à votre adresse) entre le 09 Septembre et 09 Octobre le à l'adresse suivante :

Université de Rouen - Direction des Ressources Humaines - Bureau des concours - 2^{ème} étage 1, Rue Thomas Becket - 76821 Mont-Saint-Aignan Cedex

La date limite de retour des dossiers est fixée au 09 Octobre

Avis de publicité relatif au recrutement par voie de liste classée par ordre d'aptitude dans le corps des agents des services techniques de recherche et de formation (ASTG)

Ministère de l'Education Nationale

SESSION 2003

Académie de Rouen

Université de Rouen

AVIS DE PUBLICITE RELATIF AU RECRUTEMENT PAR VOIE DE LISTE CLASSEE PAR ORDRE D'APTITUDE DANS LE CORPS DES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Loi n°2001-2 du 3 Janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique.

Décret nº8561534 du 31 Décembre 1985 modifié par le décret nº 2002-133 du 01 Février 2002 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale.

Bulletin Officiel n°32 du 4 Septembre 2003, avis du 20 août 2003, NOR MENA0301786V.

CONTINGENT DE POSTES

Etablissement	Branche d'activité professionnelle	Emplois-types et nombre de postes
Université de Rouen	G	Aide Logistique
		4 postes

CONDITIONS D'ACCES

Peuvent prétendre à ce recrutement les agents non titulaires (ANT) remplissant les conditions de la loi du 3 janvier 2001, quelle que soit la dénomination (contractuels, vacataires, temporaires, auxiliaires...) sous laquelle ils ont été recrutés et la source de financement de leur rémunération à savoir :

- → Justifier avoir été en fonction ou en congé, au sens du décret n°86-83 du 17 janvier 1986, pendant au moins deux mois au cours de la période du 10 juillet 1999 au 09 juillet 2000, en qualité **d'ANT de droit public de l'Etat, des EPLE**, des établissements publics de l'Etat, recruté à titre temporaire et ayant exercé des missions dévolues aux fonctionnaires titulaires,
- → Justifier, au plus tard à la date fixée pour le dépôt des candidatures, d'une durée de services publics effectifs au moins égale à trois ans d'équivalent temps plein au cours des huit dernières années.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique telles que fixées aux articles 5 et 5 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est requise.

Aucune condition d'âge n'est exigée.

Un candidat ne peut présenter sa candidature, au titre d'une même année, qu'à une seule liste par ordre d'aptitude.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectueront uniquement sur dossier, qui devront être retirés ou demandés par courrier (joindre une enveloppe timbrée à 0.69 euros format 32.5x26, libellée à votre adresse) entre le 09 Septembre et 09 Octobre le à l'adresse suivante :

Université de Rouen - Direction des Ressources Humaines - Bureau des concours - 2^{ème} étage 1, Rue Thomas Becket - 76821 Mont-Saint-Aignan Cedex

La date limite de retour des dossiers est fixée au 09 Octobre

Avis de publicité relatif au recrutement par voie de liste classée par ordre d'aptitude dans le corps des agents des services techniques de recherche et de formation (ASTA)

Ministère de l'Education Nationale

SESSION 2003

Académie de Rouen

Université de Rouen

AVIS DE PUBLICITE RELATIF AU RECRUTEMENT PAR VOIE DE LISTE CLASSEE PAR ORDRE D'APTITUDE DANS LE CORPS DES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Loi n°2001-2 du 3 Janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique.

Décret n°8561534 du 31 Décembre 1985 modifié par le décret n° 2002-133 du 01 Février 2002 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale.

Bulletin Officiel n°32 du 4 Septembre 2003, avis du 20 août 2003, NOR MENA0301786V.

CONTINGENT DE POSTES

Etablissement	Branche d'activité professionnelle	Emplois-types et nombre de postes
Université de Rouen	A	Agent de laboratoire
		1 poste

CONDITIONS D'ACCES

Peuvent prétendre à ce recrutement les agents non titulaires (ANT) remplissant les conditions de la loi du 3 janvier 2001, quelle que soit la dénomination (contractuels, vacataires, temporaires, auxiliaires...) sous laquelle ils ont été recrutés et la source de financement de leur rémunération à savoir :

- → Justifier avoir été en fonction ou en congé, au sens du décret n°86-83 du 17 janvier 1986, pendant au moins deux mois au cours de la période du 10 juillet 1999 au 09 juillet 2000, en qualité **d'ANT de droit public de l'Etat, des EPLE**, des établissements publics de l'Etat, recruté à titre temporaire et ayant exercé des missions dévolues aux fonctionnaires titulaires,
- → Justifier, au plus tard à la date fixée pour le dépôt des candidatures, d'une durée de services publics effectifs au moins égale à trois ans d'équivalent temps plein au cours des huit dernières années.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique telles que fixées aux articles 5 et 5 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est requise.

Aucune condition d'âge n'est exigée.

Un candidat ne peut présenter sa candidature, au titre d'une même année, qu'à une seule liste par ordre d'aptitude.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectueront uniquement sur dossier, qui devront être retirés ou demandés par courrier (joindre une enveloppe timbrée à 0.69 euros format 32.5x26, libellée à votre adresse) entre le 09 Septembre et 09 Octobre le à l'adresse suivante :

Université de Rouen - Direction des Ressources Humaines - Bureau des concours - 2^{ème} étage 1, Rue Thomas Becket - 76821 Mont-Saint-Aignan Cedex

La date limite de retour des dossiers est fixée au 09 Octobre